ARRETÉ N° UCA-2026-598

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DU MASTER ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU MASTER ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES comme suit :

Master Etudes européennes et internationales parc. Etudes interculturelles européennes-1ère année

Membres du jury

Benedicte MATHIOS, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Donatella BISCONTI, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Fanny PLATELLE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Stephanie URDICIAN, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Daniel RODRIGUES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Caroline DOMINGUES, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

Donatella BISCONTI, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Fanny PLATELLE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Stephanie URDICIAN, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Daniel RODRIGUES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Caroline DOMINGUES, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Master Etudes européennes et internationales parc. Etudes interculturelles européennes-2ème année

Membres du jury

Benedicte MATHIOS, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Donatella BISCONTI, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Fanny PLATELLE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Stephanie URDICIAN, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Daniel RODRIGUES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Caroline DOMINGUES, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

Donatella BISCONTI, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Fanny PLATELLE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Stephanie URDICIAN, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Daniel RODRIGUES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Caroline DOMINGUES, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 6 novembre 2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 6 novembre 2026

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.